

**DECISION DU MAIRE**  
**N° 2025-02-D-16**

**Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny**

**Objet :** Achat de cavurne au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 6            Cavurne N° 7            Concession n° 332

**Madame SAINT-MAXIN Edith, Thérèse, Gabrielle, épouse BUTEZ ,**

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,  
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

**DECIDE**

- Article 1 : D'accorder à compter du **21 février 2025**, pour une durée de 10 ans, une cavurne à Mme SAINT-MAXIN Edith, Thérèse, Gabrielle – épouse BUTEZ, demeurant au 137 rue Louis-Blanc Pinget – 73250 Saint-Pierre d'Albigny (Savoie), pour y fonder la sépulture pour elle-même et sa famille.
- Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 260 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de la concession achetée le 21 février 2025.
- Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 24 février 2025

Le Maire,  
Michel BOUVIER

